



Présentation du Compte Administratif 2022

**CONSEIL MUNICIPAL DU
31 MARS 2023**

Préambule : Le compte administratif d'une collectivité

Le budget primitif est l'acte budgétaire prévoyant et autorisant les dépenses et les recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ce document comptable comporte deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe toutes les opérations courantes de la collectivité. Côté dépenses, y sont répertoriés les frais de personnel, les charges à caractère général (eau, fluides, fournitures et prestations diverses), les subventions versées aux associations ou encore les intérêts de la dette. Côté recettes, il s'agit principalement des ressources fiscales, des dotations de l'État et des produits des services.

L'investissement incorpore l'ensemble des opérations d'entretien durable du patrimoine municipal et de construction ou d'achat de nouveaux équipements pour la Ville. Il doit permettre de rembourser le capital de la dette et de mobiliser les emprunts nouveaux.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions.

Le compte administratif est le document dans lequel est comptabilisé l'exécution du budget. Il s'agit donc de l'arrêté des comptes à la fin de l'exercice comptable qui permet de constater pour chaque section le résultat de l'exécution budgétaire de l'année achevée et sa conformité avec le compte de gestion du Comptable public.

I. Éléments de contexte, économique, social, budgétaire, évolution de la population

Au niveau macroéconomique, l'année 2022 a été marquée par un niveau d'inflation très élevé, de l'ordre de 5.2% ainsi que par un contexte géopolitique international tendu favorisant une flambée des coûts de l'énergie. Le PIB réel en France reste cependant positif et s'élève à 2.6% selon l'OCDE.

La population municipale était de 6735 habitants au 1er janvier 2022.

II. Priorités du budget 2022

Dans un contexte de raréfaction des ressources (baisse ininterrompue des dotations entre 2013 et 2017), tout au long de la mandature 2014-2020, la stratégie financière de la commune a consisté à maîtriser les charges de fonctionnement afin de conserver une forte capacité d'autofinancement.

Une capacité d'investissement élevée est primordiale pour créer ou renouveler les équipements structurants communaux tout en maîtrisant l'endettement de la commune. Cette stratégie de gestion rigoureuse se poursuit au cours du mandat actuel, mais nécessite des adaptations au regard du contexte macro-économique.

L'année 2022 a retrouvé un niveau normal de fonctionnement après les années 2020 et 2021 perturbées par la crise sanitaire du Covid-19.

La réalisation budgétaire 2022 a été relativement préservée de l'inflation puisque le renouvellement des marchés d'approvisionnement en gaz et en électricité n'intervient qu'à compter du 1^{er} janvier 2023.

III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

La section de fonctionnement

1) Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont de 8 825 126,18€ pour l'exercice 2022.

Chapitre comptable	Crédits ouverts (BP+DM)	Montant réalisé	Taux de réalisation	Taux évolution CA 2021 (en%)
011 Charges à caractère général	2 342 000.00€	2 185 059,99 €	93%	7,3%
012 Charges de personnel	4 631 000.00€	4 586 247,46 €	99%	6,0%
014 Atténuations de produits	5 000.00€	3 017,00 €	60%	66,6%
65 Autres charges courantes	421 300.00€	374 514,65 €	89%	9,3%
66 Charges financières	325 000.00€	312 304,83 €	96%	-4,4%
67 Charges exceptionnelles	30 000.00€	115,20 €	0%	-98,6%
68 Dotations aux provisions semi budgétaires	50 000.00€	17 665,00 €	35%	-67,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement (1)	7 804 300.00	7 478 924,13 €	96%	5,4%
023 Virement à la section d'investissement (ce chapitre fait seulement l'objet d'une prévision au budget mais ne fait pas l'objet de réalisation)	695 689.00€	- €	0%	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	969 200.00€	1 346 202,05 €	139%	4,9%
Total des opérations d'ordre (2)	1 664 889.00€	1 346 202,05 €	81%	4,9%
Total des dépenses de fonctionnement (1+2)	9 469 189.00€	8 825 126,18 €	93%	5,3%

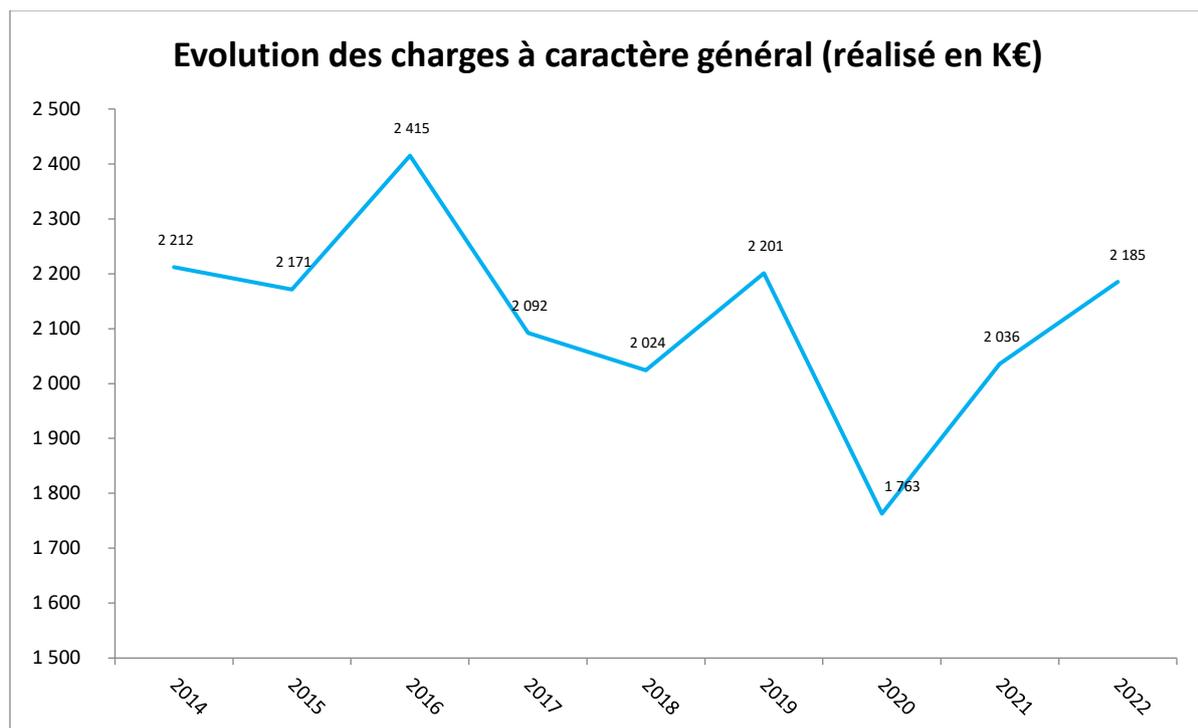
1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement :

❖ Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant d'une collectivité dont :

- Fluides
- Télécommunication
- Entretien de bâtiments
- Entretien de la voirie et des réseaux
- Entretien des espaces verts
- Maintenance (logiciels, copieurs, contrats de vérifications réglementaires...)
- Restauration scolaire

Pour 2022 ces charges ont été comptabilisées à hauteur de 2 185 059.99€ soit une augmentation de près de 150 000€ par rapport à l'an dernier. Cette augmentation s'explique principalement par l'impact de l'inflation et par la sortie de la crise sanitaire (reprise d'activité du centre d'hébergement, retour de Loches en Fêtes...). Il est à noter que leur montant reste cependant inférieur aux charges réalisées en 2019.

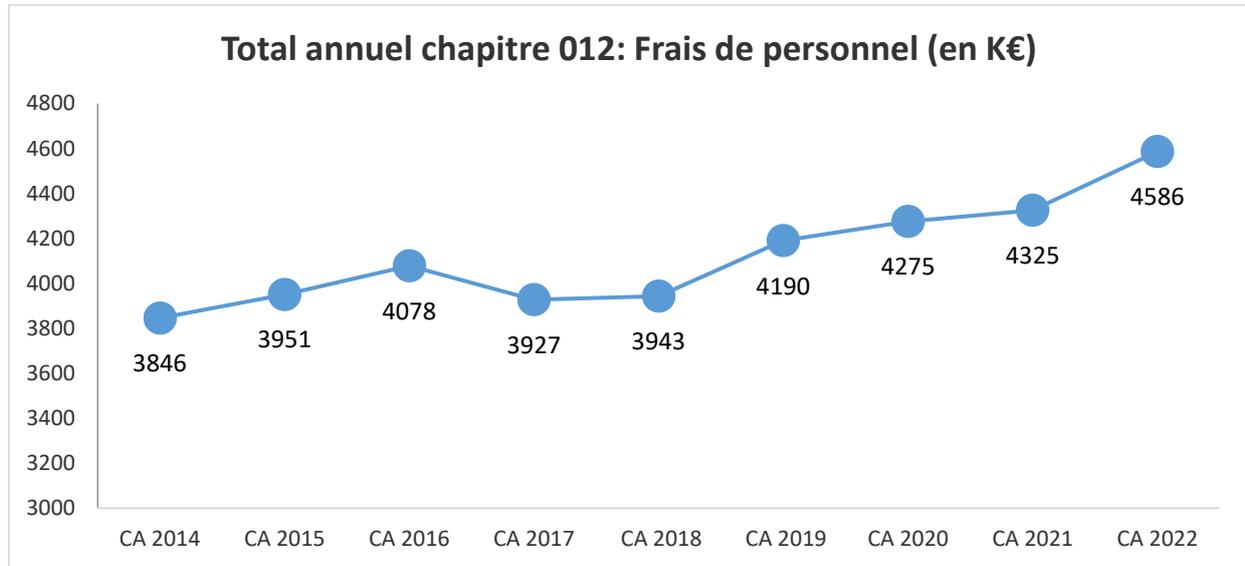


❖ Les charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre comptabilise la masse salariale propre (agents permanents et contractuels employés par la Ville) et indirecte (intermittents du spectacle, renforts saisonniers) ainsi que les frais annexes (cotisation assurance du personnel, médecine du travail, cotisation au Comité National d'Action Sociale...).

En 2022 les charges de personnel représentent 4 586 247.46€ **soit une augmentation de 6%** par rapport à 2021. Cette augmentation est notamment expliquée par la hausse du point d'indice à

compter du 1^{er} juillet 2022 (estimée à 75 000€), la reprise en régie de la gestion du marché... Le taux de réalisation de ce chapitre de plus de 99% démontre le suivi rigoureux de ces dépenses.



Structure des effectifs :

Au 31 décembre 2022, la ville de Loches employait 91 agents fonctionnaires (soit 89.22 équivalents temps plein) répartis comme suit :

- 7 agents de catégorie A
- 11 agents de catégorie B
- 73 agents de catégorie C

En outre, la ville employait 19 agents contractuels de droit public (soit 17.02 équivalents temps plein), 1 agent catégorie B et 18 agents catégorie C, et 2 apprentis temps plein contractuels de droit privé.

Ainsi au total la ville employait 112 agents soit 108.24 équivalents temps plein.

Soit + 3.2 ETP par rapport à 2021, chiffre qui s'explique par le choix de recruter 2 apprentis et la reprise en régie du marché (1.5 ETP).

Masse salariale

Le graphique ci-dessus représente l'évolution de la masse salariale de la ville.

Il s'agit d'un poste de dépense sur lequel une collectivité n'a que peu de marges de manœuvre car elle subit :

- Les augmentations de point d'indice servant de base à la rémunération des agents unilatéralement décidée par le gouvernement (augmentation du point en 2016 puis au 1^{er} juillet 2022)
- Les réformes nationales de revalorisation salariale des fonctionnaires (PPCR, RIFSEEP...)
- Les augmentations des cotisations patronales

- Les effets du GVT (glissement-vieillesse-technicité) à savoir l'augmentation des rémunérations au fur et à mesure de l'ancienneté des agents en raison des grilles indiciaires
- Des besoins en personnel liés à des factures exogènes à la collectivité (crise sanitaire)

❖ Les autres charges courantes (chapitre 65)

Ce chapitre comptable comprend les indemnités versées au élu, les subventions versées aux associations, les participations obligatoires aux OGEC, les cotisations statutaires aux syndicats auxquels adhère la ville. En 2022 ces dépenses se sont élevées à 374 514.65€

Les dépenses majeures de ce chapitre ont été les suivantes :

- Indemnités aux élus : 130 310.63€
- Subventions de fonctionnement versées aux associations : 139 150€
- Participation aux OGEC, remboursement des frais des enfants lochois scolarisés dans d'autres communes et cotisation au syndicat de transport : 70 426.92€
- Cotisation au Syndicat Cavités 37 : 5 320.65€
- Admissions en non-valeurs et effacement de dette : 2 951.43€

❖ Les charges financières (chapitre 66)

Dans ce chapitre sont comptabilisés les intérêts de la dette ainsi que les intérêts courus non échus (ICNE) et les frais financiers divers. Cela représentait en 2022 312 304.83€. Les intérêts d'emprunt représentent 318 812.56€, les ICNE -7331.26€ et les frais financiers 823.53€ (frais lignes de trésorerie).

❖ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles ont fait l'objet de mandats pour 115.20€. Il s'agit notamment des annulations de titres sur exercice antérieur, des amendes fiscales ou pénales et des secours ou don d'urgence.

1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre sont des opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement. Il s'agit donc :

- Des dotations aux amortissements des immobilisations : 571 375.66€
- Des opérations comptables liées aux cessions d'actif : 405 627.69€
- De l'étalement de charges liées au Covid en application de la délibération du 18 décembre 2020 : 16 244.15€
- De l'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipé de l'ancien emprunt toxique : 352 954.55€
- Du virement à la section d'investissement : 695 689€ (ne donne pas lieu à une exécution comptable)

2) Les produits de fonctionnement

Chapitre comptable	Crédits ouverts	Montant réalisés au Compte Administratif 2022	Taux de réalisation (en%)	Taux évolution CA 2021 (en%)
013 Atténuations de charges	75 000.00€	81 483.53€	109%	-2%
70 Produits des services	415 200.00	439 029.74€	106%	2%
73 Impôts et taxes	5 680 800.00€	5 753 213.80€	101%	3%
74 Dotations, participations	2 456 584.00€	2 511 212.25€	102%	6%
75 Autres produits de gestion courante	126 400.00€	148 386.45€	117%	220%
76 Produits financiers	267 205.00€	267 205.18€	100%	0%
77 Produits exceptionnels	275 000.00€	627 962.46€	228%	60%
78 Reprise sur provisions semi-budgétaires	108 000.00€	120 632.86€	112%	64%
Total des recettes réelles de fonctionnement (1)	9 904 189.00€	9 949 126.27€	106%	8%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000.00€	115 171.45€	177%	89%
002- Résultat de fonctionnement reporté	0.00€	0.00€	0%	0%
Total des opérations d'ordre (2)	65 000.00€	115 171.45€	177%	89%
Total des recettes de fonctionnement (1+2)	9 469 189.00€	10 064 297.72€	106%	8%

Les produits de fonctionnement ont connu une progression de plus de 8% au regard de ceux de 2021 (soit +803 884.78€). Ce dynamisme est notamment expliqué par la fin du contexte de crise sanitaire (qui produisait encore ses effets en 2021), par la perception d'un legs et enfin par la cession de certains actifs (Vautrompeau, maison léguée).

2.1. Les recettes réelles de fonctionnement

❖ Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit principalement des remboursements effectués par l'assurance statutaire à la suite des arrêts maladie des agents. Ces recettes ont été de 81 483.53€ en 2022.

❖ Les produits des services (chapitre 70)

Il s'agit des produits relatifs aux services proposés par la commune :

- Billetterie des spectacles de la saison culturelle (17 567.75€)
- Billetterie du Musée Lansyer (11 046.19€)
- Produits de la restauration scolaire versés par les usagers (50 420.80€)
- Produits du Centre de Loisirs (144 999.36€)
- Produits de la vente de repas au Centre d'Hébergement (106 236.16€)

Mais également des redevances d'occupation du domaine public (concession réseaux), des concessions du cimetière.

Ces produits ont été constatés pour 439 029.74€. Ils sont donc relativement stables comptablement en comparaison du Compte Administratif 2021 (+10 000€ soit +2.2%). Toutefois en réalité cette hausse est plus conséquente. En effet depuis l'entrée en vigueur de la cantine à 1€ en septembre 2021, la part du produit issu des famille (qui est imputée sur ce chapitre comptable) a fortement baissé (-86k€). La compensation faite par l'Etat est enregistrée sur le chapitre 74. Ainsi les produits des services sont en réalité en forte progression malgré la baisse de ce poste de recettes et retrouvent un niveau comparable à celui de 2019, avant la crise sanitaire. Par exemple les activités de vente de repas au centre d'hébergement ont augmenté de près de 90 000€.

❖ Les impôts et taxes (chapitre 73)

Ce chapitre regroupe les produits fiscaux encaissés par la commune (fiscalité directe et indirecte telle que la taxe sur les déchets, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement)

Il s'agit du poste de ressources le plus important pour la commune puisque cela représente 5 753 213.80€ en 2022.

Les principaux produits sont les suivants :

- Imposition directe : 4 298 389€
- Attribution de compensation versée par la CCLST : 760 849.00€
- Dotation de solidarité communautaire versée par la CCLST : 51 201.00€
- Taxe sur les déchets stockés : 81 568.23€
- Droits de place du marché : 79 376.84€
- TADE : 366 535.97€
- FPIC 97 779€

En 2022 les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) ont été maintenus à leurs niveaux de 2021 soit :

- Taxe d'habitation : **15.45%** (il est précisé que la commune n'a pas voté le taux de taxe d'habitation en 2022 comme cela est prévu par la réforme de cette taxe)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **40.65%**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.24%**

Le produit de l'imposition directe locale (taxes foncières) a donc augmenté de plus de 4% sans hausse de taux de la ville. Cette hausse s'explique par la revalorisation de 3.4% du coefficient qui sert de calcul aux bases de ces impôts. Elle est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé, entre les mois de novembre N-2 et novembre N-1.

❖ Les dotations et participations (chapitre 74)

Il s'agit principalement des dotations et allocations compensatrices versées par l'Etat. Après des années de baisse constante entre 2013 et 2017, les dotations restent stables depuis 2019 grâce à la péréquation.

Dotacion	Montant CA 2022	Montant CA 2021	Montant CA 2020	Montant CA 2019
DGF Forfaitaire	685 591	692 106	703 578	726 016
Dotacion Nationale de Péréquation	130 531	129 111	126 828	113 969
Total DSR	563 392	545 655	528 847	529 160
<i>Dont DSR Cible</i>	<i>471 338</i>	<i>455 166</i>	<i>437 941</i>	<i>436 537</i>
<i>Dont DSR Péréquation</i>	<i>92 054</i>	<i>90 489</i>	<i>90 906</i>	<i>92 623</i>
Total	1 379 514	1 366 872	1 359 253	1 369 145

Les allocations compensant les dégrèvements d'impôts accordés par l'Etat se sont élevées à près de 193 716€ pour 2022.

La participation de l'Etat dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ » est également imputée dans ce chapitre s'élevait en 2022 à 132 218€

Au total les recettes de ce chapitre sont donc de 2 511 212.25€

❖ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit principalement des revenus des immeubles qu'il s'agisse de la location occasionnelle (Espace Agnès Sorel, centre d'hébergement) ou permanente (commerces).

Les ressources de ce chapitre sont en très forte hausse (+ 102k€ soit + 220%) en raison de la reprise d'activité liée à la fin de la crise sanitaire.

Ainsi, les recettes liées à la location des immeubles communaux ont été de 148 386.45€ en 2022.

❖ Les produits financiers (chapitre 76)

Ce produit de 267 205.18€ correspond à l'aide annuelle du Fonds de Soutien dans le cadre des opérations de sensibilisation de l'ancien emprunt toxique.

❖ Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Il s'agit des remboursements d'assurances pour des dommages aux biens mais également des opérations de régularisation comptable (annulation d'un mandat sur exercice clôt, opérations comptables liées aux cessions d'actif). Pour 2022 ces recettes sont de 627 962.46€.

Ce montant est notamment expliqué par l'encaissement des avoirs financiers dans le cadre d'un legs pour 228 000.00€ ; de l'enregistrement de la cession d'un bien légué pour un montant de 277 000€ et la cession de l'ancienne école Vautrompeau pour 77 500€.

2.2 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Il s'agit des opérations comptabilisées dans le chapitre 042 comme les travaux en régie (49 071.76€), des opérations comptables dans le cadre de cession d'actif pour 51 127.69€ (moins value) et de la quote part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (article 777 pour 14 972.00€).

La section d'investissement

3) Les dépenses d'investissement

❖ Dépenses d'équipement :

Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2022 sont les suivantes :

- ⇒ Vie éducative culturelle sportive et associative : programme de renouvellement des matériels sportifs, modernisation de l'espace Agnès Sorel (achat de matériel), programme relatif aux écoles, changement de la chaudière du Centre Aquilon. **Total : 286 929.77 €**
- ⇒ Continuité et qualité des services publics essentiels : programme de voirie, éclairage public, travaux dans les bâtiments communaux, gestion des périls, équipements techniques et numériques des services, vidéoprotection. **Total : 755 670.87€**
- ⇒ Urbanisme intégré dans un environnement préservé : requalification du secteur Verdun, programme voies cyclables nord/sud. **Total : 620 756.72**
- ⇒ Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel : finalisation de la révision du PSMV, fonds de concours pour le confortement des remparts, phase de restauration de la Collégiale Saint Ours, restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Antoine, programme de restauration des collections. **Total : 330 200.13€**

Ainsi le montant total des dépenses d'équipement est de près de **2M€** (1.993M€) pour l'exercice 2022 soit un taux de réalisation de plus de **70%**.

Le tableau de suivi des réalisations de l'année est en annexe 1 du présent rapport

❖ Remboursement du capital de la dette

Le remboursement annuel du capital des emprunts réalisés par la Ville a été de 1 458 872.67€ pour 2022.

4) Les recettes d'investissement

4.1. Les recettes réelles d'investissement

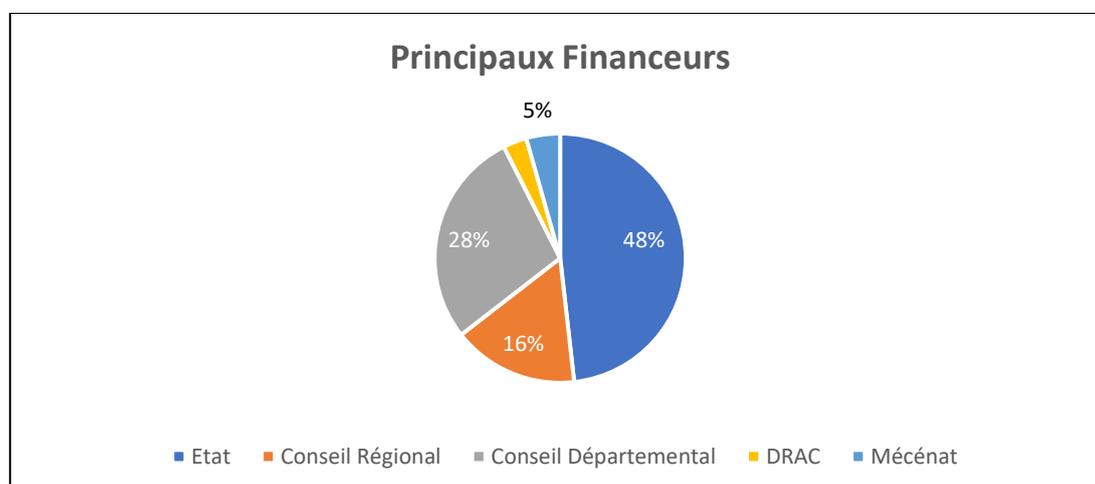
❖ Subventions d'équipements reçues (Chapitre 13)

Les subventions d'équipement reçues de nos partenaires institutionnels représentent près de **600 000€ en 2022** soit un taux de cofinancement de près de 30%. Toutefois il convient de noter que les montants indiqués ci-dessous correspondent aux montants réellement encaissés à ce jour et non au montant total des subventions par projets. Ces subventions ne sont pas toutes soldées, le solde devant être encaissé sur l'exercice 2023. Aussi, pour certaines, des acomptes ont été délivrés lors des exercices précédents.

Lors de l'exercice comptable 2022, les principales subventions encaissées ont été :

Opération	Etat	Conseil Régional	Conseil Départemental	DRAC	Mécénat	Total
Aménagement de la Place de Verdun	235 947.60€	89 500.00€	155 000.00€	0€	0€	480 447.60€
Restauration de deux escaliers de l'Hôtel de Ville	0€	0.00€	0.00€	16 795.38€	0.00€	16 795.38€
Acquisition de classes mobiles	29 642.95	0.00€	0.00€	0.00€	0.00€	29 642.95€
Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Antoine	0€	0€	0€	0€	16 000.00€	16 000.00€
Restauration de tableaux	0€	0.00€	0€	0.00	8 000.00€	8 000.00€
Total par financeur	265 590.55€	89 500.0€	155 000.00€	16 795.38€	24 000.00€	550 885.93€

Ainsi les principaux financeurs de la collectivité se répartissent comme suit :



❖ Dotations (chapitre 10)

Il s'agit ici des recettes issues :

- Du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) à hauteur de 417 054.86€
- De la taxe d'aménagement (TAM) : 47 067.97€

❖ Emprunt (chapitre 16) :

En 2022 deux emprunts ont été souscrits pour un montant total de 1 000 000€.

4.2. Les recettes d'ordre de la section d'investissement :

Il s'agit de recettes d'ordre de la section d'investissement à savoir les amortissements (près de 572 000€) mais également des opérations comptables liées à la gestion de l'actif (200 000.0€) et des crédits consommés à hauteur de 405 627.69€ dans le cadre des opérations comptables de cession d'actif.

Parmi les recettes d'ordre de la section d'investissement sont également retracées les écritures comptables d'étalement de charge de l'indemnité de remboursement anticipée dans le cadre de la sortie de l'ancien emprunt toxique (352 954.55€) et de l'étalement de charge lié au coût de la pandémie de Covid 19 (16 244.15€).

IV. Résultat comptable de l'exécution budgétaire 2022

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations 2022	8 825 126.18€	10 064 297.72€	3 775 536.21 €	4 495 403.62
Résultats reportés ville		0.00 €	887 212.33 €	
Totaux	8 825 126.18€	10 064 297.72	4 662 748.54 €	4 495 403.62€
Résultats de clôture CA 2022		1 239 171.54€	167 344.92 €	
Restes à réaliser			0.00 €	0.00€
Résultats définitifs		1 239 171.54€	167 344.92 €	

Au terme de l'exercice comptable 2022, la collectivité dégage un excédent de fonctionnement de près de 1 240 000€ et un déficit de section d'investissement d'environ 168 000€.

Pour le budget de 2023, l'excédent de fonctionnement servira donc à combler le déficit de la section d'investissement (affectation du résultat - article 1068 pour 167 344.92€) et le solde de cet excédent sera affecté en recettes de fonctionnement pour 1 071 826.62€.

v. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette

Afin de pouvoir financer les dépenses d'investissement évoquées précédemment sans recourir massivement à l'emprunt il est impératif que la ville maintienne un haut niveau d'épargne brute (ou CAF Brute).

L'épargne brute correspond au solde des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement (épargne de gestion) auquel on ajoute le résultat exceptionnel (produits exceptionnels-charges exceptionnelles) et le résultat financier. En 2022 l'épargne brute dégagée s'élève à près de 2.062M d'euros, soit un montant jamais atteint depuis 2014.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute minorée du remboursement des emprunts. L'épargne nette représente donc l'excédent réel dégagé par la collectivité pour le financement de ses investissements. En 2022 l'épargne nette progresse à nouveau et s'élève à environ 603 000€

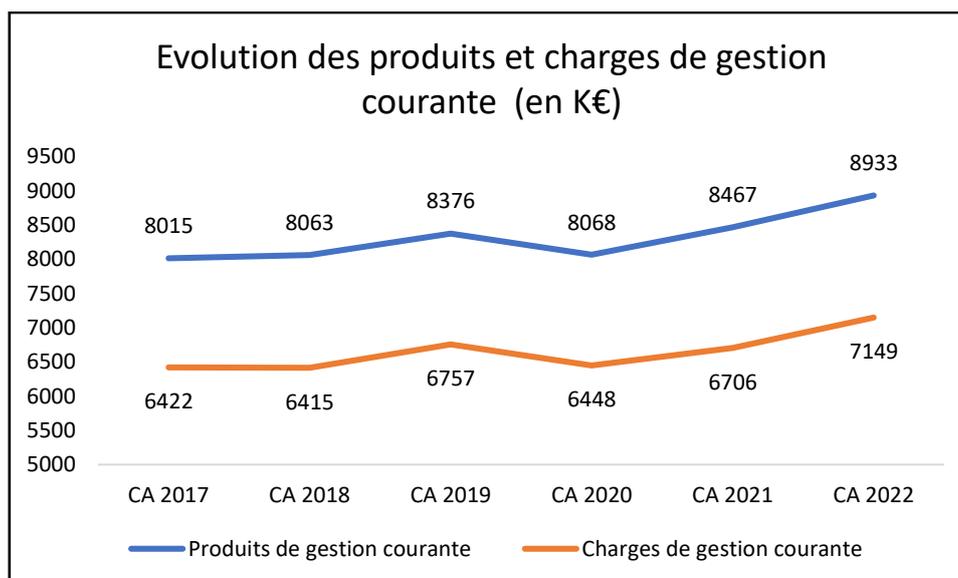
Afin de calculer l'épargne de la ville certaines rubriques ont été retraitées : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les produits des cessions sont exclus, les dotations et reprises sur provisions semi-budgétaires sont basculées dans les recettes d'ordre.

Les tableaux ci-dessous détaillent la formation de l'épargne de la ville au travers des soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Evolution des produits et charges de gestion courante

Les produits de gestion courante sont constitués des chapitres 70- Produits des services, 73 Impôts et Taxes, 74 -Dotations et participation, 75 -Autres produits de gestion courants et 013- Atténuations de charges. Il s'agit des recettes non exceptionnelles de la collectivité issue de sa gestion courante (fiscalité, locations, vente de produits...)

Les charges de gestion courante sont constituées des chapitre 011 Charges à caractère général, 012 Charges de personnel, 014 Atténuation de produits et 65 Autres charges de gestion courante. Il s'agit donc des charges courantes d'une collectivité.

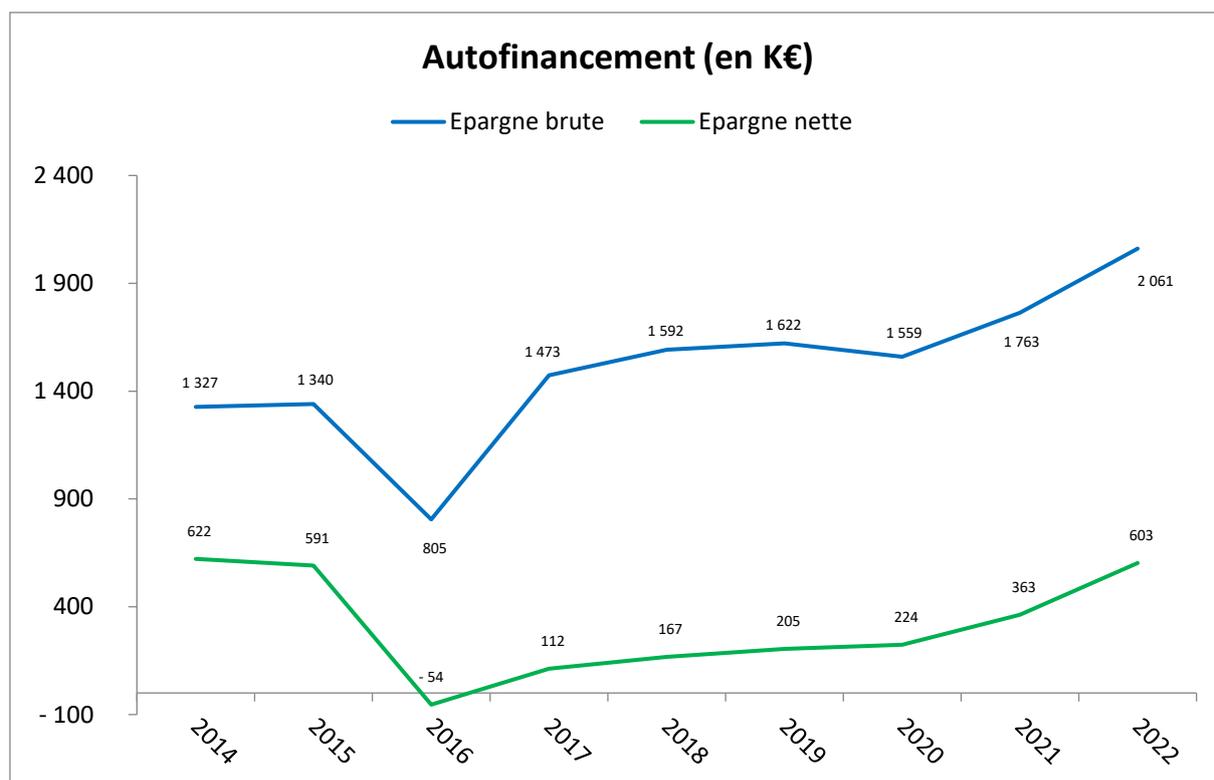
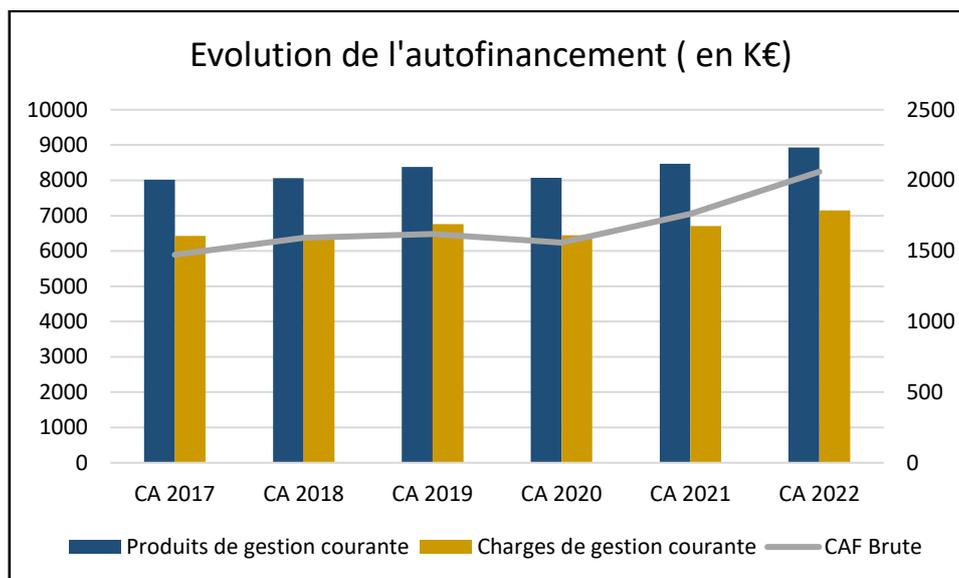


Le graphique ci-dessus permet de donc constater que les deux courbes suivent globalement la même évolution.

Les Soldes Intermédiaires de Gestion

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de Gestion Courante	8 062 548,99	8 376 195,75	8 067 883,65	8 467 008,25	8 933 325,77
Charges de Gestion Courante	6 415 168,53	6 756 592,62	6 447 894,54	6 706 262,86	7 148 839,10
Résultat de l'exercice	848 082,94	869 725,97	1 069 181,41	882 546,28	1 118 539,00
Epargne de gestion (PGC-CGC)	1 647 380,46	1 619 603,13	1 619 989,11	1 761 745,39	1 784 486,67
Résultat financier (76-66)	-136 261,41	-111 477,86	-79 015,29	-59 632,73	-45 099,65
Résultat exceptionnel (77-67)	28 073,78	819 973,26	-25 183,48	384 431,85	627 847,26
Epargne brute ou CAF brute retraitée	1 592 091,27	1 621 592,38	1 558 805,49	1 763 247,34	2 061 806,04
16 Remboursement du capital de la dette	1 424 934,00	1 416 971,55	1 267 193,74	1 399 922,24	1 458 872,67
Epargne nette ou CAF nette	167 157,27	204 620,83	291 611,75	363 325,10	602 933,37

Formation de l'autofinancement



VI. Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels

La gestion des programmes d'investissement par le mécanisme des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de répartir la charge des dépenses d'investissement les plus importantes sur plusieurs exercices budgétaires. Cela permet ainsi de lisser la charge budgétaire annuelle de ces projets mais également d'être davantage en phase avec la réalité technique car la planification opérationnelle des projets les plus importants se fait bien souvent sur plusieurs années.

Les Autorisations de Programmes représentent le montant total pluriannuel de l'opération voté par le Conseil Municipal tandis que les Crédits de Paiement constituent les crédits annuels affectés au projet. Les montants des AP et des CP peuvent être révisés à tout moment par le Conseil Municipal. En fin d'exercice les crédits budgétaires non consommés doivent être reportés sur les autres années de vie de l'AP.

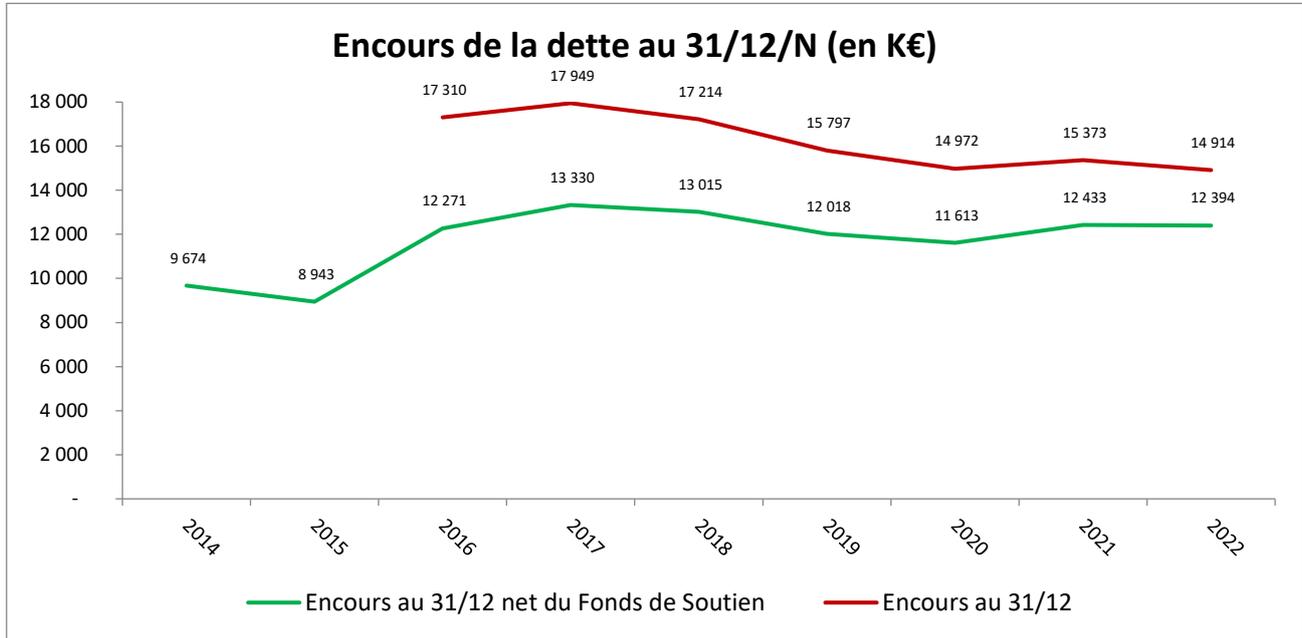
Il convient de noter qu'avec cette planification financière la ville ne dégage pas de restes à réaliser (RAR). Les restes à réaliser sont une technique de comptabilité publique consistant à reporter en année n+1 les crédits engagés n'ayant pas fait l'objet d'une réalisation. Les restes à réaliser s'inscrivaient dans le cadre d'une gestion budgétaire annuelle. La gestion en APCP permet donc de ne plus avoir recours à ces restes à réaliser du fait de la pluri annualité de la programmation budgétaire.

Le tableau de synthèse du suivi des APCP ouvertes au 31/12/2022 est joint en annexe du présent document.

VII. Niveau d'endettement de la collectivité

L'encours de dette de la collectivité est de 14.91M€ au 31 décembre 2022.

L'encours de dette présenté dans le graphique ci-après a été retraité en retranchant l'aide restant à percevoir du Fonds de Soutien ainsi que le permet l'article R2313-2 du CGCT, considérant qu'une partie de l'encours est neutralisé par une recette en contrepartie (courbe en vert)



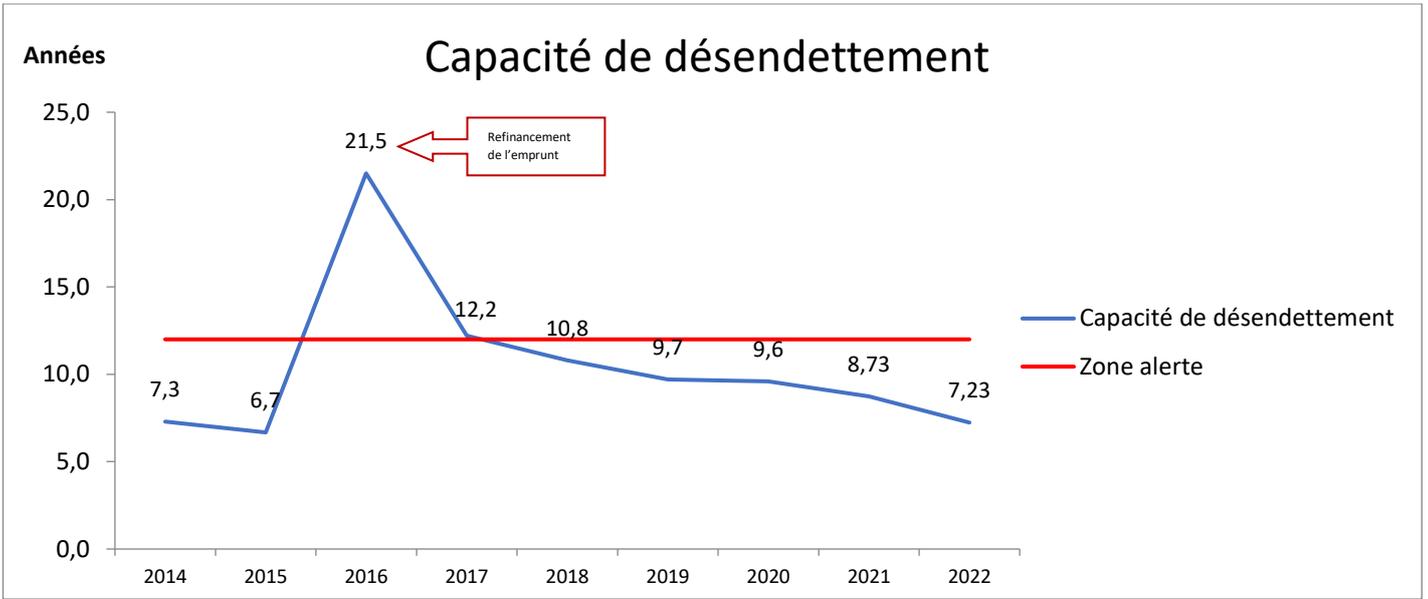
VIII. Capacité de désendettement

Cet indicateur représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Il synthétise le résultat des leviers financiers d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois :

- L'épargne brute dégagée, donc la performance de gestion par rapport à un niveau de recettes établi,
- Le volume d'endettement et donc le volume d'investissement réalisé. Il est admis que pour une commune, ce ratio ne doit pas dépasser un maximum de 12 ans

Pour l'année 2022 cet indicateur se maintient sous la barre des 10 ans pour la quatrième année consécutive et se rapproche du niveau d'avant renégociation de l'emprunt toxique (2015). La forte baisse de cet indicateur, malgré la souscription d'emprunts nouveaux, est expliquée par les fortes capacités d'autofinancement dégagées en 2021 et 2022.



Annexe 1 Note Compte Administratif 2022

Ville de Loches - Programme d'Investissements dépenses 2022		
Projet	Crédits ouverts (BP+DM)	Réalisé au 31/12/2022
AP202101 - VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE		
202101-01 - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES MATERIELS SPORTIFS		
	51 500 €	41 388 €
202101-02 - MODERNISATION ESPACE AGNES SOREL		
	111 000 €	91 583 €
202101-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL DES ECOLES		
	97 350 €	63 691 €
202101-04 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS		
	39 200 €	19 857 €
202101-05- AQUILON		
	152 512 €	63 790 €
202101-06- CENTRE DE LOISIRS		
	4 800 €	4 533 €
202101-07 PLAINE SPORTIVE ET SCOLAIRE DE GRAND VAU		
	5 000 €	2 088 €
TOTAL AP202101 VIE EDUCATIVE CULTURELLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE	461 362 €	286 930 €
AP202102 - CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS		
202102-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL TRAVAUX DE VOIRIE		
Voirie	268 250 €	202 867 €
202102-02 - PLAN DE GESTION DES CIMETIERE		
	35 000 €	32 367 €
202102-03 - PROGRAMME PLURIANNUEL ECLAIRAGE PUBLIC		
	107 174 €	107 164 €
202102-04 - PROGRAMME PLURIANNUEL BATIMENTS COMMUNAUX		
	137 958 €	110 710 €
202102-05 - GESTION DES PERILS		
	112 000 €	105 320 €
202102-06 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX		
	109 552 €	100 530 €
202102-07 - POLICE SECURITE ET VIDEOPROTECTION		
	51 000 €	49 623 €
202102-08 - EQUIPEMENTS NUMERIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX		
	52 094 €	47 090 €
TOTAL AP 202102-CONTINUITE QUALITE DES SERVICES PUBLICS ESSENTIELS	873 028 €	755 671 €

AP202103 - URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE		
202103-01 - JARDIN ET ESPACES VERTS		
	20 000 €	12 448 €
202103-02 - REQUALIFICATION SECTEUR VERDUN		
	602 000 €	566 171 €
202103-03 - MISE EN ŒUVRE OAP		
	11 250 €	220 €
202103-04 - VOIES CYCLABLES NORD SUD GRANDS AXES TRANSVERSAUX		
	50 000 €	41 918 €
202103-05 - POLE MULTIMODAL GARE FERROVIAIRE		
	9 000 €	0 €
TOTAL AP202103-URBANISME INTEGRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRESERVE	692 250 €	620 757 €
AP202104 - PRESERVER & VALORISER LE PATRIMOINE EXCEPTIONNEL		
202104-01 - PROGRAMME PLURIANNUEL AUTRES MONUMENTS HISTORIQUES		
	77 900 €	46 650 €
202104-02 - FINALISATION REVISION PSMV		
	100 000 €	54 413 €
202104-03 - CONFORTEMENT DES REMPARTS		
	100 000 €	100 000 €
202104-04 - RESTAURATION DE LA COLLEGIALE SAINT-OURS		
	448 563 €	50 290 €
202104-05 - FINALISATION RESTAURATION ORGUE SAINT-ANTOINE		
	45 501 €	45 500 €
202104-06 - FINALISATION REHABILITATION MUSEE		
	3 400 €	2 392 €
202104-07 - PROGRAMME DE RESTAURATION DES COLLECTIONS		
	21 600 €	20 878 €
202104-08 - EXPOSITIONS TEMPORAIRES		
	0 €	0 €
202104-09 - REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE		
	11 510 €	10 077 €
TOTAL AP20104 PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE	808 474 €	330 200 €
AUTRES PROJETS NON IDENTIFIES AU PPI		
Subvention d'équipements versées	3 000 €	3 000 €
TOTAL AUTRES PROJETS	3 000 €	3 000 €
TOTAL DES PROJETS BUDGETES =>	2 838 114 €	1 996 557 €

Autorisations de programme		Crédits de Paiements Exercice budgétaire								Financement prévisionnel					
		2021 CA	2022 Crédits Ouverts: pour mémoire (d)	2022 CA (b)	Crédits à reporter en n+2 (c= a-b)	2023	2024	>=2025	Total crédits paiement	Réalisation au- delà de N+1	Nature	Montant			
N° AP	Description	Montant AP selon délibération 2022/11/72													
202101	Vie éducative culturelle sportive et associative	100 099,99 €	461 362,00 €	286 929,77 €	174 432,23 €	260 000,00 €	299 432,23 €	4 490 000,00 €	5 436 461,99 €	4 789 432,23 €	Financement externe	55 000,00 €			
	Total AP 202101	100 099,99 €	461 362,00 €	286 929,77 €	174 432,23 €	260 000,00 €	299 432,23 €	4 490 000,00 €	5 436 461,99 €	4 789 432,23 €		5 436 461,99 €			
202102	Continuité des services publics essentiels	737 100,35 €	873 028,00 €	755 670,87 €	117 357,13 €	685 000,00 €	712 357,13 €	4 165 000,00 €	7 055 128,35 €	4 877 357,13 €	Financement externe	254 583,00 €			
	Total AP 202102	737 100,35 €	873 028,00 €	755 670,87 €	117 357,13 €	685 000,00 €	712 357,13 €	4 165 000,00 €	7 055 128,35 €	4 877 357,13 €		7 055 128,35 €			
202103	Urbanisme intégrés dans un environnement préservé	1 330 164,77 €	692 250,00 €	620 756,72 €	71 493,28 €	831 353,00 €	702 846,28 €	1 643 040,00 €	5 128 160,77 €	2 345 886,28 €	Financement externe	1 913 216,00 €			
	Total AP 202103	1 330 164,77 €	692 250,00 €	620 756,72 €	71 493,28 €	831 353,00 €	702 846,28 €	1 643 040,00 €	5 128 160,77 €	2 345 886,28 €		3 214 944,77 €			
202104	Préserver et valoriser le patrimoine exceptionnel	472 585,76 €	808 474,00 €	330 200,13 €	478 273,87 €	205 000,00 €	1 103 853,87 €	2 796 740,00 €	4 908 379,76 €	3 900 593,87 €	Financement externe	1 715 013,00 €			
	Total AP 202104	472 585,76 €	808 474,00 €	330 200,13 €	478 273,87 €	205 000,00 €	1 103 853,87 €	2 796 740,00 €	4 908 379,76 €	3 900 593,87 €		3 193 366,76 €			
	TOTAL GENERAL	2 639 950,87 €	2 835 114,00 €	1 993 557,49 €	841 556,51 €	1 981 353,00 €	2 818 489,51 €	13 094 780,00 €	22 528 130,87 €	#####		22 528 130,87 €			